Consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale de l'année 2020 au Burundi

Numéro 008 du 06 août 2020

BULLETIN BIMENSUEL SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL DE 2020 AU BURUNDI

INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par le présent bulletin, du 16 au 31 juillet 2020, les organisations de la société civile burundaise membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale ont relevé des allégations de violations, des violations, des atteintes aux droits de l'homme ainsi que des faits sécuritaires liés à l'intolérance politique. Ces atteintes, violations et allégations de violations qui ont été enregistrées au cours de cette période font état d'au moins 1 membre du parti CNL tué, 2 membres du parti CNL torturés, 11 membres du parti CNL dont 1 femme arrêtés arbitrairement.

Ce bulletin a répertorié 1 membre du parti CNL blessé dans les attaques menées par des gens non identifiés.

Ces violations et atteintes aux droits de l'homme ont été particulièrement commises contre des membres du parti CNL, candidats aux élections collinaires prévues en date du 24 août 2020. Trois cent-six (306) membres des partis politiques de l'opposition, majoritairement ceux du parti CNL, ont été rayés des listes des candidats aux élections collinaires sous l'assistance passive de la CENI et de ses démembrements.

Parmi les présumés auteurs identifiés figurent des agents du SNR, des policiers, des administratifs et des membres de la milice Imbonerakure.

Ce bulletin relève également des cas de menaces et d'intimidations, d'attaques et de harcèlements contre des membres du parti CNL et d'irrégularités dans la mise en place des membres des bureaux des

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE

II. DES ATTAQUES, INTIMIDATIONS ET HARCELEMENTS CONTRE DES MEMBRS DU PARTI CNL

III. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION ET DE LA SOCIETE CIVILE RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES

IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Pour toute communication avec ce consortium, contacter Madame Justine Nkurunziza, présidente de la COSOME : Numéro de téléphone : +1 (613) 302-0729 E-Mail : cosome.cosome@gmail.com . Consultez aussi les sites web : www.cosome.org, www.ligue-iteka.bi , www.forscburundi.org , www.sostortureburundi.org, www.aprodhasbl.org & www.acatburundi.org

CONTENU

INTRODUCTION 1

CONTENU 2

SIGLES ET ABREVIATIONS 3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE 4

I.1. UNE PERSONNE TUEE PAR DES IMBONERAKURE 4

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE 4

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES POLICIERS 5

II. DES ATTAQUES, INTIMIDATIONS ET HARCELEMENTS CONTRE DES MEMBRS DU PARTI CNL 6

III. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION ET DE LA SOCIETE CIVILE RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES 6

IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL 11

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 13

ANNEXE 14

SIGLES ET ABREVIATIONS

API *: Appui à la Protection des Institutions*

CECI *: Commission Electorale Communale Indépendante*

CENI *: Commission Electorale Nationale Indépendante*

CEPI *: Commission Electorale Provinciale Indépendante*

CNDD-FDD *: Conseil National pour la Défense de la Démocratie - Force pour la Défense de la Démocratie*

CNL *: Congrès National pour la Liberté*

FRODEBU *: Front pour la Démocratie au Burundi*

GMIR *: Groupement Mobile d'Intervention Rapide*

SNR *: Service National de Renseignement*

UPRONA *: Union pour le Progrès National*

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME LIEES A L'INTOLERANCE POLITIQUE

I.1. UNE PERSONNE TUEE PAR DES IMBONERAKURE

Un membre du parti CNL tué en commune Busoni, province Kirundo.

En date du 26 juillet 2020, Emmanuel Ruberintwari, membre du parti CNL, résidant sur la colline Munyinya, zone Mukerwa, commune Busoni, province Kirundo, est mort suite aux coups et blessures lui infligés par un groupe d'Imbonerakure composé de Nzojibwami, chef collinaire de cette milice sur la colline Mukerwa, Ntaryamira, Gasarwenda, Kavakure, Riyazimana et André, tous candidats aux élections collinaires de Mukerwa. Selon des sources sur place, en date du 22 juillet 2020, ces Imbonerakure l'ont violemment battu lorsqu'il venait de rendre visite à sa sœur habitant sur la colline Mwenya de la commune et province Kirundo et après lui avoir volé une somme de 12.000 Fbu. Ces imbonerakure demandaient à Emmanuel de leur dire quel parti politique il a voté lors des élections du 20 mai 2020. Les mêmes sources précisent qu'après avoir été battu, il a porté plainte auprès de Léopold Biziragakuba, chef de colline Mukerwa, mais qu'il n'a pas été reçu. Notons qu'en date du 26 juillet 2020 vers 17 heures, ces présumés auteurs et le chef de colline ont été arrêtés, après une certaine résistance de la part d'autres imbonerakure, et conduits au cachot de police de la commune Busoni pour enquête.

- Un membre du parti CNL tué en commune Busoni, province Kirundo.

- Un membre du parti CNL torturé en commune Busoni, province Kirundo

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Un membre du parti CNL torturé en commune Busoni, province Kirundo

En date du 19 juillet 2020 vers minuit, sur la colline Sigu, commune Busoni, province Kirundo, Jean Damascène Hitimana, candidat aux élections collinaires et membre du parti CNL, a été battu à son domicile par des Imbonerakure de cette colline qui étaient dirigés par leurs chefs Damien Himburabagabo et Ildephonse Kibumba. Selon des sources sur place, il était accusé d'avoir refusé de retirer sa candidature aux élections collinaires prévues en date du 24 août 2020. En conséquence de coups lui administrés, la victime a été blessée au niveau de son œil gauche et s'est rendue à l'hôpital de Busoni pour des soins médicaux.

(Suite de la page 4)

Un membre du parti CNL torturé en commune et province Rumonge

En date du 29 juillet 2020, sur la colline Mibanda, zone Kizuka, commune et province Rumonge, Cimpaye Thérence, un militant du CNL surnommé Nduki, a été roué de coups et poignardé au niveau de la tête par Nestor Havyarimana, un imbonerakure de cette colline. La victime a été conduite vers une structure sanitaire proche de Mibanda pour des soins médicaux. Des

- **Un membre du parti CNL torturé en commune et province Rumonge**
- **Une femme membre du parti CNL arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro**
- **Dix membres du parti CNL arrêtés en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie**

I.3. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT PAR DES AGENTS DU SNR, DES IMBONERAKURE, DES ADMINIS-

Une femme membre du parti CNL arrêtée en commune Rusaka, province Mwaro

En date du 20 juillet 2020, Alice Ndayishimiye, membre du parti CNL, résidant sur la colline Kinyovu, commune Rusaka, province Mwaro, a été arrêtée et détenue au cachot du commissariat de police de Mwaro par Gérard Ndayisenga, responsable provincial du SNR à Mwaro. Selon des sources sur place, elle a été accusée de se présenter au vote des sénatoriales alors qu'elle ne figurait pas sur la liste des conseillers de cette commune. Les mêmes sources confient que Madame Alice Ndayishimiye avait été cooptée.

Dix membres du parti CNL arrêtés en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 21 juillet 2020, au quartier II, zone Buterere, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, des policiers du 3ème GMIR et de l'API ont arrêté dix personnes dont Abbas Simbakwiye, président du parti CNL au niveau zonal ; Patrick, membre du conseil communal ; Evariste Bakevyumusaya ; Gaël Nimubona ; Radjabu Minani ; Israël et Rhamadhan, tous membres du parti CNL et candidats aux élections des conseillers collinaires prévues en date du 24 août 2020. Selon des sources sur place, ces personnes ont été conduites au cachot de cette zone.

II. DES ATTAQUES, INTIMIDATIONS ET HARCELEMENTS CONTRE DES MEMBRS DU PARTI CNL

-Un membre du parti CNL blessé en commune Vumbi, province Kirundo

- Un membre du parti CNL menacé d'être tué en commune de Bugabira, province Kirundo

Un membre du parti CNL blessé en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 17 juillet 2020, vers 19 heures, sur la sous-colline Mburabuturo, colline et zone Cendajuru, commune Vumbi, province Kirundo, Déo Gataretse, membre du parti CNL, a été blessé à l'aide d'une flèche au niveau du bras droit par des gens non identifiés lorsqu'il rentrait chez lui, tout près de la maison d'un certain Karikurubu. Selon des sources sur place, il a été hospitalisé à l'hôpital de Kirundo. D'après les mêmes sources, Déo avait été menacé par des Imbonerakure qu'il allait être tué s'il n'adhérait pas au parti CNDD-FDD.

Un membre du parti CNL menacé d'être tué en commune de Bugabira, province Kirundo

Dans la nuit du 18 juillet 2020, sur la colline Kiyonza, commune Bugabira, province Kirundo, Ildephonse Matuturu, membre du parti CNL et candidat aux élections collinaires, a été attaqué chez lui par des Imbonerakure dirigés par Ildephonse Bitunange et Gilbert Himbarwa, tous de la même colline. Selon des sources sur place, ils l'ont blessé à l'aide des machettes en l'accusant d'avoir refusé de retirer sa candidature pour les élections collinaires du 24 août 2020. Il a été conduit à l'hôpital de Mukenke pour des soins médicaux.

III. DES MEMBRES DES PARTIS POLITIQUES DE L'OPPOSITION ET DE LA SOCIETE CIVILE RETIRES DES LISTES DES CANDIDATS AUX ELECTIONS COLLINAIRES

A la veille des élections des conseillers collinaires prévues en date du 24 août 2020, des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ont été illégalement retirés des listes des candidats aux élections collinaires dans les différentes provinces du pays.

(Suite de la page 6)

En province Bubanza

Dans la commune et province Bubanza, tous les candidats du parti CNL ont été rayés des listes des candidats aux élections collinaires prévues en date du 24 août 2020 par la CECI Bubanza en collaboration avec des responsables du parti CNDD-FDD dans cette commune.

Il s'agit de Gilbert Butoyi et Didace Ngendakumana de la colline centre-ville ; Athanase Niyonkuru et Honoré de la colline Ngara ; Déo Bikorimana de la colline Muramba ; Donatien Minani de la colline Rabiro ; Fulgence, Thierry et Alexis de la colline Mitakataka.

En province Bujumbura rural

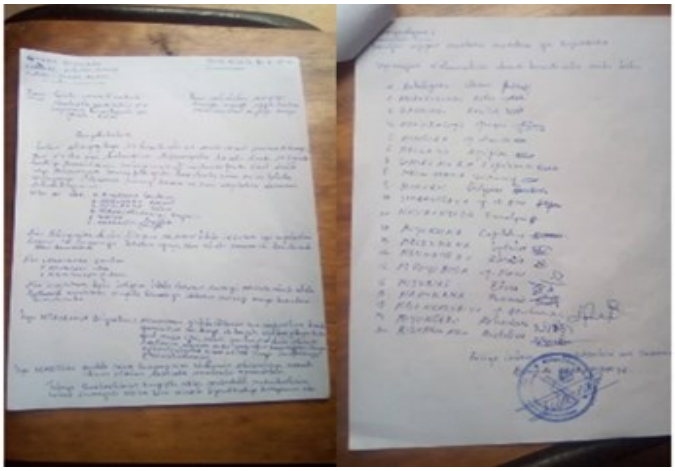

En date du 17 juillet 2020, la CECI Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, en collaboration avec des membres du comité du parti CNDD-FDD de Jenda rural et Jenda urbain, a rayé de la liste des candidats aux élections collinaires des membres des partis de l'opposition pour les élections des conseillers collinaires du 24 août 2020. Cette décision a été prise après qu'une lettre des membres du comité du parti CNDD-FDD sur les collines Jenda rural et Jenda urbain demandant de rayer de la liste électorale les membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ait été envoyée en date du 9 juin 2020 au président de la CECI Mugongo-Manga.

Il s'agit de Michel Bigirimana de la colline Nyamugari et membre du parti CNL, qui a été accusé d'ivresse et d'adultère à l'égard de la population ; Claude Gahinyuza de la colline Nyamugari et membre du parti CNL qui a été accusé de non-participation aux travaux de développement communautaire et de la coopérative Sangwe ; Bonithe Barancira de la colline Kibira et membre du parti CNL qui a été accusé d'adultère et de non-participation aux travaux de développement communautaire ; Venant Kanerwa de la colline Mugoyi et membre du parti FRODEBU qui a été accusé de malversation des biens de la commune dans la collecte des taxes sur des marchandises vendues bien qu'aucun dossier pénal ne pèse sur lui ; Déogratias Ntiroranya de la colline Jenda rural et membre du parti CNL qui a été accusé de non-participation aux travaux communautaires et aux travaux des coopératives collinaires Sangwe ; Gaudance Niyonzima, de la colline Jenda rural et membre du parti UPRONA qui a été accusée du refus de participation aux travaux communautaires et aux travaux des coopératives Sangwe; Pamphile Zidona, Ernest

Ndikumana, Patrice Ndikumana, tous membres du parti CNl qui ont été accusés de non-participation aux travaux communautaires sur la colline Jenda rural ; Aimé Nzirorera de la colline Jenda urbain et membre du parti CNL qui a été accusé d'ivresse publique et de malversation des biens de la commune en se donnant la compétence de distribuer de l'eau dans les ménages de la colline Jenda urbain ; Pierre Claver Nzeyimana de la colline Nyarushanga et membre du parti CNL qui a été accusé de refus de participation aux travaux de la coopérative Sangwe ; Jean Marie Nkurunziza de la colline Nyarushanga et membre du parti CNL qui a été accusé de semer la haine au sein de la population de cette colline ; Josélyne Niyonkuru de la colline Jenda urbain et activiste de la société civile dans l'association Dushirehamwe qui a été accusée de non-participation aux travaux communautaires et aux travaux de la coopérative Sangwe.

En commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, sur 130 candidats collinaires inscrits dans les 32 collines, 129 membres du parti CNL ont été rayés par la CECI Mutimbuzi des listes des candidats pour les élections des conseillers collinaires d'août 2020 après des réunions tenues par le responsable du parti CNDD-FDD dans cette commune.

Selon des sources sur place, ces membres ont été retirés des listes par la CECI Mutimbuzi en collaboration avec des membres du parti CNDD-FDD dont Elysée Nindorera, responsable du parti CNDD-FDD en commune Mutimbuzi.

D'après les mêmes sources, en date du 5 juillet 2020, Elysée Nindorera avait organisé des réunions du parti CNDD-FDD dans toutes les zones de la commune Mutimbuzi pour étudier la stratégie de rayer des listes des candidats aux élections collinaires ces membres du parti CNL. En zone Rubirizi, la réunion a eu lieu à 7 heures du matin chez Eric, à la place appelée Ku Gikoma ; en zone Maramvya, la réunion a eu lieu à 9 heures du matin chez Raymond à la 14ème transversale ; en zone Gatumba, la réunion a eu lieu à 11 heures du matin à la permanence du parti CNDD-FDD à Kajaga ; en zone Rukaramu, la réunion a eu lieu à 8 heures du matin à la permanence du parti CNDD-FDD à Kajaga.

Dans ces réunions, étaient présents les membres du comité collinaire du parti CNDD-FDD, les administratifs collinaires et tous les candidats aux élections collinaires du parti CNDD-FDD.

En province Karuzi

En date du 21 juillet 2020, quatre membres du parti CNL figurant sur des listes des candidats aux élections des conseillers collinaires des zones Buhiga (collines Rwingoma, Ramvya, Nzibariba) et de Buhinyuza (colline Kigoma), commune Buhiga, province Karuzi, ont été rayés des listes par la CECI Buhiga. Selon

(Suite de la page 8)

des sources sur place, ces victimes sont Viola Haragirimana de la colline Rwingoma, membre du parti UPRONA qui avait quitté le parti CNDD-FDD lors de la campagne électorale présidentielle de mai 2020 ; Habarugira de la colline Ramvya, membre du parti CNL qui avait quitté aussi le parti CNDD-FDD ; Emmanuel Manirambona de la colline Nzibariba, membre du parti CNL et Victoire de la colline Kigoma, membre du parti UPRONA. Les mêmes sources précisent que ces personnes ont été rayées des listes après une réunion d'étude des dossiers des candidats aux élections collinaires par la CECI tenue à son bureau à Buhiga. Ces candidats ont été rayés des listes électorales par la CECI Buhiga sur ordre du responsable du parti CNDD-FDD dans cette commune.

En province Cankuzo

En date du 25 juillet 2020, Yolande Ndemera, membre du parti CNDD-FDD, ancienne élue collinaire de Muterero, commune et province Cankuzo, a été rayée de la liste des candidats aux élections collinaires prévues le 24 août 2020 par la CECI de Cankuzo. D'après notre source, une partie de l'opinion révèle qu'elle a été accusée de n'avoir pas été compétente au cours du mandat passé tandis qu'une autre dise qu'elle a été reprochée de soutenir des membres du parti CNL. Cette dernière a nié catégoriquement toutes ces accusations, mais cela n'a pas empêché qu'elle soit rayée de la liste des candidats.

En province Makamba

En date du 24 juillet 2020, cent quatorze membres des partis politiques de l'opposition candidats aux élections collinaires ont été rayés des listes électorales par les CECI et CEPI Makamba. Selon des sources sur place, ces membres sont répartis dans les communes suivantes : Kayogoro avec 2 cas, Kibago avec 6 cas, Mabanda avec 7 cas, Makamba avec 57 cas, Nyanza-Lac avec 29 cas et Vugizo avec 13 cas. Parmi les candidats qui ont porté plainte, seuls 17 ont été rétablis dans leurs droits dans les communes Nyanza-Lac (4), Makamba (6), Vugizo (3), Mabanda (1), Kayogoro (1) et Kibago (2). D'après les mêmes sources, aucune femme des partis de l'opposition n'a été retenue car elles ont été toutes rayées des listes dans cette province. A titre illustratif, Fidélité, membre du parti CNL a été rayée de la liste alors qu'elle était la seule candidate femme en commune Nyanza-Lac. En commune Kayogoro, il s'agit de Josette de la colline Butare.

Par ailleurs, certains candidats ayant été injustement rayés des listes électorales à cause de leur appartenance politique au parti CNL ont osé porter leurs réclamations à la CEPI Makamba pour avoir justice. En effet, Etienne Mboza de la colline Budaketwa et Jean Simbare de

la colline Nyamugari en commune Mabanda ; Ferdinand de la colline Cunamwe, Lameck Girukwigomba de la colline Karongi et Pie Ndikumana de la colline Gasaka en commune Makamba ; Gloriose Bayubahe de la colline Mbizi et Samuel Ndoricimpa de la colline Nyarutuntu en commune Kibago qui ont été respectivement rayés des listes électorales par les CECI Mabanda, Makamba et Kibago ont passé toute la journée du 20 juillet 2020 au bureau de la CEPI Makamba munis des lettres de plaintes afin qu'ils soient rétablis dans leurs droits. Cependant, ils n'ont pas eu gain de cause et ont été menacés d'être arrêtés s'ils continuaient à réclamer.

En province Gitega

En date du 24 juillet 2020, vingt-cinq membres du parti CNL candidats aux élections des conseillers des collines Kanyonga, Butare, Gisikara, Mutanga, Gihamagara, Nkima, Buhanga et Kugitega de la commune Itaba ; Gatoza, Bucana, Muyuyuro, Ntunda, Rurimbi et Yanza de la commune Gishubi ; Bihomvora, Jugwe, Masare de la commune Nyarusange ; Rukoba de la commune Gitega, province Gitega, ont été respectivement rayés des listes des candidats aux élections collinaires par les CECI Gitega, Gishubi, Itaba et Nyarusange. A titre illustratif, il s'agit de Herménégilde Ciza et Charles Ndagijimana de la colline Kanyonga ; Isidore Nzeyimana de la colline Butare; Emmanuel Bamporubusa de la colline Gisikara ; Déo Niyonkuru et Déo Ngendakumana de la colline Mutanga ; Constantin Nakumuryango et Sylvestre Igirukwigomba de la colline Gihamagara ; Gamaliel Nzokirantevye de la colline Nkima ; Cyprien Nyandwi de la colline Buhanga et Gervais Ndikuriyo et Simon Mpuyenuruzo de la colline Kugitega.

En Mairie de Bujumbura

Depuis le 20 juillet 2020, des candidats aux élections des chefs de quartiers issus du parti CNL ne se sont pas retrouvés sur des listes publiées par les CECI des communes de Bujumbura Mairie. Selon des sources sur place, en commune Ntahangwa, dans les zones de Buterere, Cibitoke et Kinama, cette radiation a été ordonnée par le parti CNDD-FDD et exécutée par la CECI. Bien que quelques-uns aient introduit des recours, personne n'a jusqu'ici été réhabilité dans ses droits. Malheureusement, , aucune explication ou motif de rejet de leur candidature n'a été donnée.

En province Bururi

En commune Rutovu, sur 22 collines que compte cette commune, des membres du parti CNL inscrits sur 16 collines ont été radiés des listes collinaires. Il s'agit entre autres de : Liboire Kirimwinzigo de la colline Kinyonzo, Léonard Mushatsi de la colline Rutoke, Jean Claude Niyomwungere de la colline Kijima, Evariste Murogorogo de la colline Gihanga, André Siyomvo de la colline Musenyi, Rosette Karundikazi de la colline Muzenga, Patrice Niyongabo de la colline Mutangaro, Evariste Gahungu de la colline Kajondi, Sébatien Nahimana et Radegonde Nsabiyumva de la colline Ruhando ainsi que François Iradukunda de la colline Gitabo.

IV. DES IRREGULARITES OBSERVEES LORS DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

- Des irrégularités observées dans la mise en place du bureau du conseil communal de Mukaza, Bujumbura Mairie

- Des élections en catimini des membres du bureau du conseil communal de Ntahangwa, Bujumbura Mairie

Des irrégularités observées dans la mise en place du bureau du conseil communal de Mukaza, Bujumbura Mairie

En date du 24 juillet 2020, en commune Mukaza, Bujumbura Mairie, les élections des membres du bureau du conseil communal prévues à ce jour n'ont pas eu lieu. Selon des sources sur place, les candidats aux élections aux postes du président, du vice-président du conseil et de l'administrateur n'ont pas pu obtenir des voix requises. Selon le président de la CEPI Bujumbura Mairie, des consultations engagées entre les partis CNDD-FDD, UPRONA et CNL n'ont pas abouti à un consensus. Par voie de conséquence, ces élections avaient été reportées pour la date du 27 juillet 2020.

Des élections en catimini des membres du bureau du conseil communal de Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 24 juillet 2020, en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, des membres du conseil communal se sont réunis pour élire l'administrateur, le président et le vice-président dudit conseil. Selon des sources sur place, à peine les discussions commencées, des disputes ont éclaté entre ces membres dudit conseil issus des partis CNDD-FDD, CNL et UPRONA, empêchant ainsi les membres de la CEPI de superviser le déroulement des élections. Du coup, des policiers et des Imbonerakure ont surgi dans la salle et ont accusé les

membres du parti CNL d'être à l'origine de ces troubles. Les mêmes sources précisent qu'après le départ des membres du parti CNL, la CEPI, qui avait reporté les élections à un autre jour, a réorganisé ces dernières en présence seulement des membres du parti CNDD-FDD.

Violation de l'arrêté n° 013/CENI/2020 du 7 juillet 2020 portant validation du tableau de répartition des administrateurs comunaux

En date du 24 juillet 2020, dans toutes les provinces du Burundi, des membres du conseil communal ont élu des administrateurs communaux et d'autres membres des bureaux dudit conseil.

Concernant la mise en place des administrateurs communaux, les électeurs devraient se baser sur l'arrêtén° 013/CENI/2020 du 7 juillet 2020 portant validation du tableau de répartition des administrateurs communaux. En considérant certains résultats déjà disponibles, l'on observe que dans certaines communes on n'a pas respecté la décision de la CENI en termes de représentation genre ou ethnique.

A titre illustratif, en commune Bubanza, province Bubanza, a été élue Mademoiselle Olive Niyonkuru, Hutu, membre du parti CNDD-FDD alors que la CENI avait recommandé que ce poste soit occupé par une femme tutsi.

Cette violation de l'arrêté a été également observée en provinces Karuzi, Muyinga et Ngozi. En effet, en province Karuzi, commune Nyabikere, l'arrêté de la CENI prévoyait l'élection d'une femme hutu au poste d'administrateur communal mais ils ont élu une femme de la composante sociale tutsi, Claudine Murekerisoni, membre du parti CNDD-FDD.

En province Muyinga, commune Buhinyuza, l'arrêté de la CENI prévoyait l'élection d'un homme tutsi mais ils ont élu une femme de la composante sociale tutsi, Espérance Ndayisaba, membre du parti CNDD-FDD. En commune Gashoho, les prévisions de la CENI d'une femme tutsi n'ont pas également été respectées car ils ont élu Fauzia Kamariza, femme de la composante sociale hutu, membre du parti CNDD-FDD. En commune Gasorwe, ils ont élu Dieudonné Niyonizigiye alias Bidome, homme de la composante sociale tutsi à la place d'un homme de composante sociale hutu.

En province Ngozi, ces mêmes violations ont été observées dans les communes Gashikanwa et Marangara où l'arrêté exigeait respectivement une femme de la composante sociale hutu et un homme de la composante sociale hutu mais ils ont élu Théophile Niyibizi, homme hutu et Goreth Nshimirimana, femme hutu, tous membres du parti CNDD-FDD.

Interdiction de se faire élire comme conseillers collinaires aux personnes non proches du parti CNDD-FDD

Sur plusieurs collines du pays, des candidats qui ne sont pas proches du parti au pouvoir ont été rayés des listes pour des raisons très vagues et non justifiées.
A titre d'exemple, en province Ngozi, commune Kiremba, les noms des candidats des membres du parti CNL inscrits sur des listes des candidats aux élec-

(Suite de la page 12)

tions collinaires ont été effacés à l'encre correcteur sur les affichages. Ces faits ont eu lieu sur les collines Masasu, Rwimbogo, Carwa, Ruhama, Gisuka, Gatwaro, Gitaro, Mugerera et Ciri[1].

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les organisations de la société civile burundaise, membres du consortium pour le monitoring des violations des droits de l'homme pendant la période électorale déplorent l'intolérance politique marquée par des tueries, des tortures et des arrestations arbitraires contre des membres des partis politiques de l'opposition.

Au cours de cette période couverte par ce bulletin, des attaques, des intimidations et du harcèlement contre des militants des partis politiques de l'opposition ont été rapportées.

Des irrégularités observées lors des élections des membres du bureau du conseil communal et des retraits des membres des partis politiques de l'opposition sur des listes des candidats aux élections collinaires ont été relevées dans plusieurs contrées du pays.

Compte tenu de ce qui précède, les organisations de la société civile burundaise membres du consortium recommandent :

Au Gouvernement du Burundi:

- d'œuvrer pour l'ouverture de l'espace démocratique,
- de jouer pleinement son rôle de protéger la population sans distinction,
- de traduire en justice tous les auteurs des violations des droits de l'homme perpétrées.

Aux membres des partis politiques:

- de faire preuve de retenue et de tolérance politique pour rassurer une période électorale paisible.

Aux jeunes des partis politiques:

- d'éviter toute sorte de manipulation et de s'abstenir de comportements violents.

A la population

- de rester sereine, solidaire et de ne pas céder aux sollicitations divisionnistes.

Aux partenaires du Burundi:

- de garder un œil vigilant sur le Burundi durant cette période critique.

[1] Voir les listes en annexe.

ANNEXE

Des listes où des candidats aux élections collinaires sont rayés à l'encre correcteur en commune Kiremba, Province Ngozi

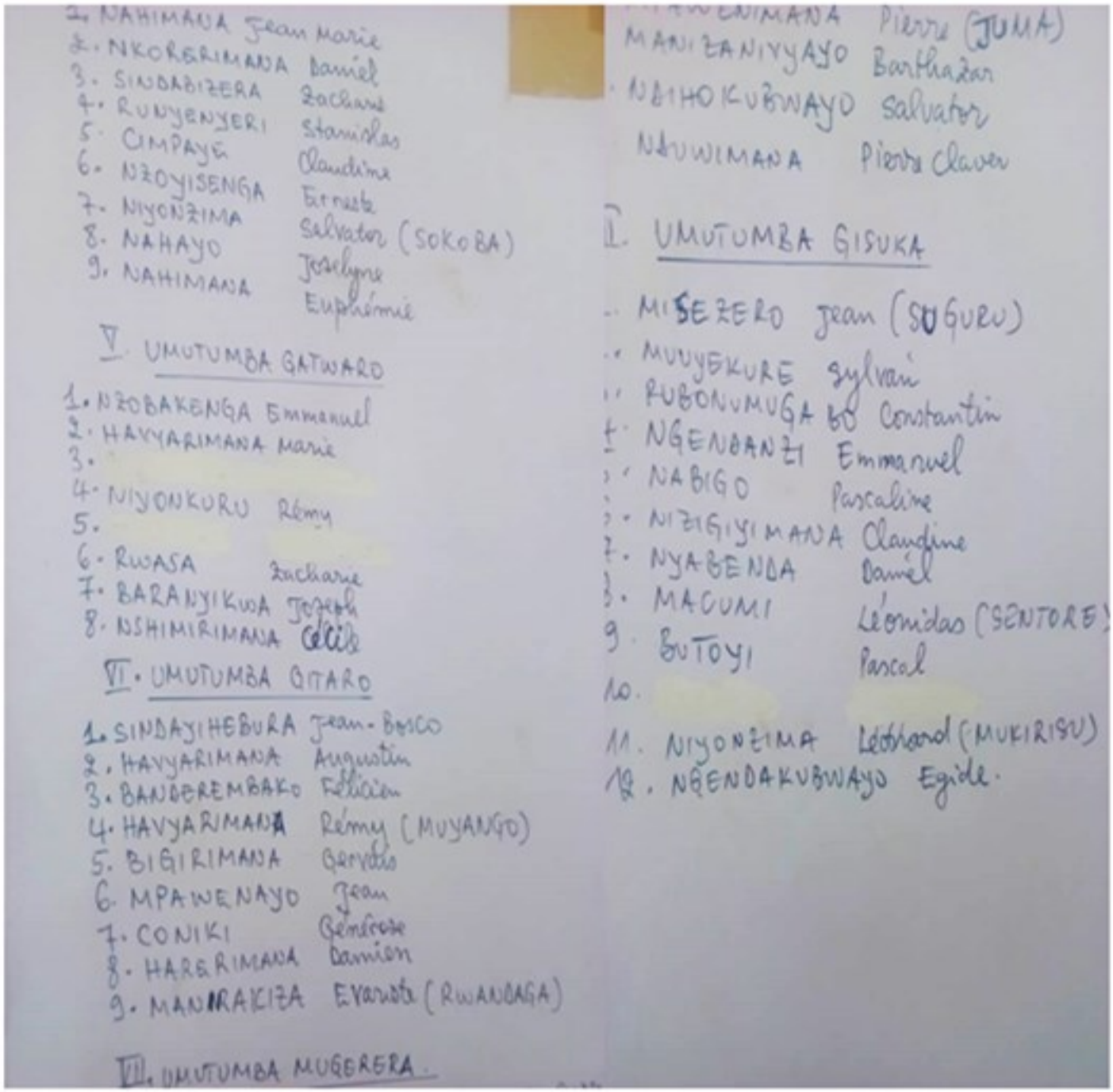

2. NAHIMANA Jean Marie
2. NKORERIMANA Daniel
3. SINDABIZERA Zacharie
4. RUNYENYERI Stanislas
5. CIMPAYE Claudine
6. NZOYISENGA Erneste
7. NIYONZIMA Salvator (SOKOBA)
8. NAHAYO Joselyne
9. NAHIMANA Euphémie

V. UMUTUMBA GATWARO

1. NZOBAKENGA Emmanuel
2. HAVYARIMANA Marie
3.
4. NIYONKURU Rémy
5.
6. RWASA Zacharie
7. BARANYIKWA Joseph
8. NSHIMIRIMANA Cécile

VI. UMUTUMBA GITARO

1. SINDAYIHEBURA Jean-Bosco
2. HAVYARIMANA Augustin
3. BANDEREMBAKO Félicien
4. HAVYARIMANA Rémy (MUYANGO)
5. BIGIRIMANA Gervais
6. MPAWENAYO Jean
7. CONIKI Généreuse
8. HAGERIMANA Damien
9. MANIRAKIZA Evariste (RWANDAGA)

VII. UMUTUMBA MUGERERA

...NIMANA Pierre (JUMA)
MANIZANIYYAYO Barthazar
NAHOKUBWAYO Salvator
NDUWIMANA Pierre Claver

I. UMUTUMBA GISUKA

1. MISEZERO Jean (SUGURU)
2. MUUYEKURE Sylvain
3. RUBONUMUGABO Constantin
4. NGENDANZI Emmanuel
5. NABIGO Pascaline
6. NIZIGIYIMANA Claudine
7. NYABENDA Daniel
8. MACUMI Léonidas (SENTORE)
9. BUTOYI Pascal
10.
11. NIYONZIMA Léonard (MUKIRISU)
12. NGENDAKUBWAYO Egide.

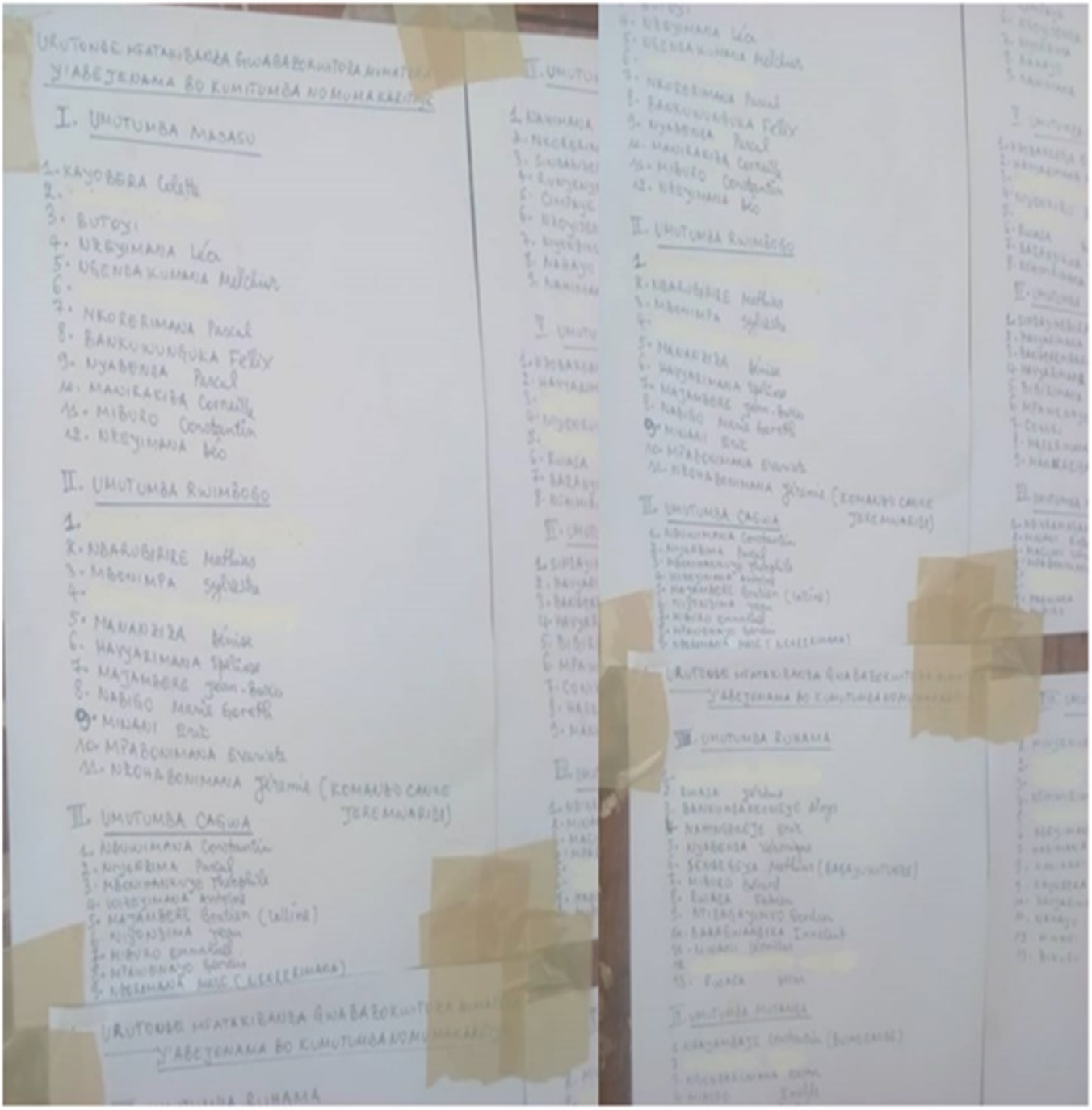

URUTONDE NGATAKIRANZA GWABAZOKWITOZA KUNATEKA
Y'ABEJENANA BO KUMUTUMBA NOMUHAKAZONGE

I. UMUTUMBA MASASU

1. KAYOBERA Céleste
2.
3. BUTOYI
4. UREYIMANA Léa
5. UGENDAKUMANA Melchior
6.
7. NKORERIMANA Pascal
8. BANKUNUNGUKA Félix
9. NYABENDA Pascal
10. MANIRAKIZA Cornille
11. MIBURO Constantin
12. NREYIMANA Béo

II. UMUTUMBA RWIMBOGO

1.
2. NDAKUBERE Mathias
3. MBONIMPA Sylvestre
4.
5. MANARIZA Bénite
6. HAVYARIMANA Spécioso
7. MATAMBERE Jean-Bosco
8. NABIGO Marie Goretti
9. MINANI Brit
10. MPABONIMANA Evariste
11. NZOHABONIMANA Jérémie (KOMANDO CAMPE JEREMIARISE)

III. UMUTUMBA CAGWA

1. NDUWIMANA Constantin
2. NYAKEMA Pascal
3. MBONIMANYE Théophile
4. NIZEYIMANA Antoine
5. MATAMBERE Gaston (Willine)
6. NIJONZIMA Yves
7. NIBURO Emmanuel
8. NTAWIBANYO Gordien
9. NKEMANA Marie (CLEMERIMANA)

URUTONDE NGATAKIRANZA GWABAZOKWITOZA KUNATEKA
Y'ABEJENANA BO KUMUTUMBA NOMUHAKAZONGE

IV. UMUTUMBA RUNAMA

1.
2. RWASA Jérôme
3. BANKUNDAKOMEYE Alexis
4. NAMUBERE Eric
5. NYABENDA Wilungu
6. SEMBEGEYA Mathias (BARAGUNTURE)
7. NIBIGO Edward
8. RUMEZA Fabien
9. NTIBAGAYINYO Gordien
10. BARAGWANEKA Innocent
11. NIMANI Jérôme
12.
13. RWASA Brian

V. UMUTUMBA MUTANGA

1. NIRAGANDAYE Constantin (BUNGENGE)
2.
3. NTEMBEREKUNDA Bernard
4. NIMETO Joseph